Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de **TOULON**

Canton de SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018 –12 - 04

Séance du 18 décembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice: 33 Présents

28

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

Représentés: 3 réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la

2 présidence de Monsieur le Maire. Absents excusés:

> Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire **OBJET:**

Mesdames GOHARD. GUIROU-NOUYRIGAT.

SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,

JOANNON. LE VAN DA.

Conseillers Municipaux: Mesdames, BERTOIA, GIACALONE, LALESART. LEITE. MANFREDI. ORSINI. PELOT-PAPPALARDO, **TOCHE** SOULÉ. TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI. GIULIANO. GUEGUEN. LUCIANO. OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

EXERCICE 2019

Etaient représentés :

BUDGET DE LA COMMUNE

Conseillers Municipaux: Mesdames Amandine **CIDALE** (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Olivia MOTUS-JAQUIER (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés:

Conseillers Municipaux: Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

> Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20181218-DEL20181204-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions susceptibles d'être attribuées en 2019, dans le cadre du nouveau dispositif présenté aux associations, le montant des subventions tenant compte de deux critères essentiels à savoir le caractère d'intérêt général des activités ainsi que l'encadrement de la jeunesse.

Le tableau ci-dessous précise le montant de la subvention monétaire attribuée ainsi que les avantages en

nature consentis aux associations (prêt de locaux, de salles, de matériel...).

nature consentis aux associations (prêt de locaux, de salles, de matériel).				
Association	Subvention en nature	Subvention monétaire (compte 6574)	TOTAL	
Accueil villes françaises	16 940,00	(comple 0374)	16 940,00	
Association Gymnastique Volontaire (AGV)	18 744,00		18 744,00	
Aïkido	2 200,00		2 200,00	
Amicale des Donneurs de Sang	858,00	300,00	1 158,00	
Amicale des Rapatriés	2 200,00	2 630,00	4 830,00	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 200,00	200,00	200,00	
Amicale Lec'Copains	5 676,00		5 676,00	
Amis du Musée de Tauroentum	,	4 000,00	4 000,00	
Anabelle danses	5 720,00		5 720,00	
Arts et Jeux Culturels Saint-Cyriens	12 760,00		12 760,00	
Association Education Musicale		500,00	500,00	
Association Sportive Saint-Cyrienne	11 000,00	40 000,00	51 000,00	
Associations des Chasseurs Propriétaires		1 500,00	1 500,00	
Banque alimentaire		300,00	300,00	
Bodyself control	2 640,00		2 640,00	
Boule Tranquille	3 500,00	800,00	4 300,00	
Boutis et Patchwork	3 520,00		3 520,00	
CIQ des Lecques	264,00		264,00	
CIQ Quartier de la Gare	2 156,00		2 156,00	
Chœurs Ililanga	1 815,00		1 815,00	
Club Bridge et Echecs	14 256,00		14 256,00	
Club Culturel	3 190,00		3 190,00	
Club Questions pour un Champion	1 980,00		1 980,00	
Les collègues	1 100,00		1 100,00	
Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer	3 872,00	7 625,00	11 497,00	
Comité Départemental du Concours de la Résistance et Déportation		75,00	75,00	
Compagnons des Arts	4 180,00		4 180,00	
La Croix Blanche	3 000,00		3 000,00	
Kung fu	880,00		880,00	
DALHAE Académie de Taekwondo	2 200,00		2 200,00	
Dansons à Saint Cyr sur Mer	9 460,00		9 460,00	
Don Bosco contrat associatif		23 400,00	23 400,00	
Etoile Cycliste		1 000,00	1 000,00	
Football Club Saint Cyr (FCSC)	550,00		550,00	
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA)	550,00	735,00	1 285,00	

Foyer socio-éducatif du Collège		1 500,00	1 500,00
Toulon-Saint-Cyr Handball	6 974,00	50 000,00	56 974,00
Hatha yoga	5214,00		5 214,00
Jeunes Sapeurs Pompiers		850,00	850,00
Judo Club Saint-Cyrien	7 106,00	3 050,00	10 156,00
Kalanke	3 520,00		3 520,00
Kempo Boxing	3 520,00	2 300,00	5 820,00
LEC Energie Club	3 600,00		3 600,00
Ligue Cancer		850,00	850,00
Office Municipal de l'Animation et des Fêtes (O.M.A.F)		20 000,00	20 000,00
Osawa karate	2 860,00		2 860,00
Paquito	1 100,00		1 100,00
Pause cartable	5 940,00		5 940,00
Petits Lutins	2 640,00	500,00	3 140,00
Place boxing	3 080,00		3 080,00
Progrès Musical	1 386,00	4 360,00	5 746,00
Protection animale	330,00	6 000,00	6 330,00
Saint Cyr Bandol Sanary Athlétisme		500,00	500,00
Saint Cyr Basket Club	13 365,00	3 000,00	16 365,00
Saint Cyr Hand Ball	1 100,00		1 100,00
Saint Cyr environnement	220,00		220,00
Ski Club Saint-Cyrien	352,00		352,00
Société Nautique des Lecques	36 000,00	4 710,00	40 710,00
La Solidaire	5 000,00		5 000,00
Souvenir Français	220,00	1 355,00	1 575,00
Taï chi	1 980,00		1 980,00
Tennis Club St Cyrien		4 600,00	4 600,00
Union des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (U.A.A.C.V.G)	473,00	2 200,00	2 673,00
Vins de Bandol	352,00		352,00
TOTAL Compte 65 74	241 543,00	188 840,00	430 383,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'attribution des subventions susceptibles d'être attribuées en 2019 telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus.

Vu le débat sur les orientations budgétaires afférent au budget de la Commune, pour l'exercice 2019 qui s'est tenu lors de la séance du 20 novembre 2018,

Les Conseillers Municipaux appartenant au Conseil d'Administration de certaines Associations ne participent pas au vote. Ainsi s'agissant des associations listées ci-dessous, le scrutin donne les résultats suivants :

Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer :

30 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Madame Marguerite TROGNO)

Lecques Energie Club:

30 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Madame Lydie TOCHE SOULÉ)

O.M.A.F.:

30 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Louis FERRARA)

Souvenir Français:

30 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA)

Tennis Club Saint-Cyrien:

30 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Yannick GUEGUEN)

Pour les autres Associations, le Conseil Municipal, après avoir pris en considération le caractère d'utilité communale que ces organismes présentent, et à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer les modalités d'attribution de subventions telles qu'elles ressortent du tableau cidessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000€ ;

Dit que la dépense d'un montant global de **188 840** € sera prélevée sur le compte 6574- Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé – du Budget Primitif de la Commune, exercice 2019.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY